

Les boules d'acier vulnéraires, dites boules de Nancy

Par Colette Keller-Didier[1]

15 mars 2002

Le fer, métal le plus abondant dans la croûte terrestre, est aussi présent en très petites quantités sous forme combinée dans les eaux naturelles, les plantes et le sang puisqu'il est l'un des constituants de l'hémoglobine et de la myoglobine, mais aussi de beaucoup de fruits (pommes, sorbier, rhubarbe etc. …) sous forme de malate de fer.

Les préparations ferriques ont toujours été fort appréciées en médecine populaire qui recommandait l'utilisation d'eau dans laquelle on avait fait bouillir un nouet contenant de la limaille d'acier qui avait été trempée dans du vinaigre avant d'être séchée au soleil.

Il était traditionnel d'utiliser "l'eau de forge" c'est-à-dire l'eau dans laquelle les forgerons trempaient leur fer pour traiter les crachements de sang, les ulcères, les vers intestinaux et la gale.

De même il était recommandé de placer dans les poulaillers de l'eau dans laquelle avait macéré du fer pour lutter contre l'anémie des volailles.

Des récits historiques relatent aussi l'usage d'une pierre vulnéraire ou styptique qui était utilisée par les chirurgiens des armées. Cette pierre est une digestion de limaille de fer et de tartre blanc mêlés à parties égales dans du vin ou de l'eau de vie puis abandonnée au soleil d'été. La masse est ensuite reprise plusieurs fois dans du vin, puis la poudre est humectée d'eau de vie et la pâte obtenue est divisée en boules qui sont séchées à l'air.

Des composés ferreux ou ferriques sont utilisés en médecine soit pour traiter l'anémie soit pour entrer dans la formule des fortifiants.

En effet le fer étant insoluble dans l'eau, ou seulement sous forme de sulfate, d'acétate ou de complexe, les alchimistes utilisèrent le tartrate des lies de vin pour préparer des tartroferrates de potassium solubles qui, associés à des plantes vulnéraires et préparés en une forme galénique très prisée dès le 17ème siècle appelée boule ou pierre médicamenteuse, constituaient un médicament qui allait perdurer jusqu'à la seconde guerre mondiale. On détenait ainsi un médicament qui se conservait longtemps.

De la taille d'un œuf de pigeon elles avaient un aspect grenu et noirâtre voire roussâtre que certains auteurs ont pu comparer à une truffe.
Le caractère compact et solide du produit n'en permettait pas l'usage direct, aussi le mode d'emploi consistait à disperser le solide dans un liquide pour obtenir l'eau de boule. Ce procédé est commun aux pierres médicamenteuses et aux collyres secs.

---

[1] *Colette Keller-Didier est Associé Correspondant de l'Académie de Stanislas.*

Les boules de Nancy comportaient un ruban à l'une de leur extrémité ; il permettait de suspendre la boule dans l'eau jusqu'à ce que celle-ci ait acquis une couleur déterminée.

La solution concentrée se conservait et pouvait ensuite être diluée.

L'eau de boule est classée parmi les eaux minérales artificielles.

Parfois la boule était dissoute dans l'eau de Saint Thiébaut (source nancéienne en vogue à l'époque).

Les boules étaient vendues accompagnées de leur notice qui décrivait dans le détail le mode d'emploi.

Au final, le véritable médicament était l'eau de boule qui était administrée par voie orale ou qui, plus diluée, était utilisée en application externe.

Il semble que ce soit le pharmacien NICOLAS qui évoque ce médicament dans son cours de chimie en 1777 et François MANDEL qui le fait entrer dans la pharmacopée de NANCY en 1795. François MANDEL était l'un des 6 "maîtres apothicaires". La rédaction de cette "Pharmacopea Nanceiana" lui valut une mention très honorable de la Convention Nationale. Il initie un enseignement pharmaceutique gratuit à l'intention des futurs pharmaciens, médecins, chirurgiens.

Dans le même temps MILLOT, Pharmacien à NANCY, fabrique ladite boule de NANCY, commercialisée avec un prospectus qui dénomme ce médicament : "boule ferrugineuse et vulnéraire de MILLOT de NANCY".

Il existait aussi des boules dites de mars sans composant vulnéraire connues sous le titre de "globuli martiales" et référencées dans la Pharmacopée Parisienne.
La présence de plantes vulnéraires caractérise le procédé de fabrication des boules de NANCY.

Ambroise PARE en dresse la liste à la fin du 16ème siècle. Il s'agit essentiellement de Labiés aromatiques qui contiennent des composants antiseptiques, cicatrisants, astringents et emménagogues. Leur infusion sert à faire des compresses ou à être bue. Leur nom leur vient d'Anthylis Vulneraria de la famille des Fabaceae réputée autrefois pour le traitement des blessures. Les plantes vulnéraires ont donné leur nom, devenu en quelque sorte générique, pour tout médicament qui soigne les blessures et les effets des coups.

Des générations de médecins et de pharmaciens ont connu l'Alcoolat Vulnéraire comme une panacée destinée à guérir les contusions, les coups à la tête, les chutes. Utilisé par voie interne, dilué à de l'eau pure ou sucrée, ou par voie externe en application, cet alcoolat était obtenu par macération de plantes vulnéraires dans de l'alcool.

Pour l'usage externe on préférait l'eau vulnéraire qui était obtenue de la même manière que l'alcoolat mais qui était diluée de son volume d'eau à partie égale. L'alcool était parfois remplacé par du vinaigre afin d'obtenir le vinaigre vulnéraire ou la teinture vulnéraire acéteuse.

Les boules de NANCY étaient reconnues pour purifier le sang, nettoyer les ulcères, empêcher la putréfaction, dissiper les humeurs superflues, dissoudre le sang des meurtrissures et des contusions, réunir les os brisés, et guérir les nerfs.

L'encyclopédie de DIDEROT et d'ALEMBERT reproduit la formule de la Pharmacopée Parisienne et précise : "les boules de NANCY passent pour les meilleures".
Les modèles les plus récents étaient marqués "NANCY" en creux ou portaient une croix de Lorraine en relief. Parfois aussi, elles ne portaient pas de marque.

Le public pouvait aussi trouver des boules dites de MOLSHEIM fabriquées par les moines de la Chartreuse de MOLSHEIM qui après sa fermeture lors de la révolution se réfugient à la Grande Chartreuse où ils poursuivent la fabrication des boules jusqu'à ce qu'ils en soient expulsés.
La fabrication se déplaça alors en Tarragone en Espagne.

La Pharmacie de la Vierge, place de l'Hôtel de Ville à MOLSHEIM possède encore un présentoir et deux moules en bois qui servaient à conserver les boules dites des Chartreux. En fait, la pharmacienne titulaire aujourd'hui de l'officine a confié le tout au musée de MOLSHEIM.

Un autre type de boule était largement utilisé : les boules minérales. En fait, il s'agit d'une boule d'antimoine utilisée comme purgatif. De la taille d'une olive cette boule récupérée à peu près intacte après chaque usage était aussi appelée "perpétuelle", elle pouvait même se transmettre en héritage ou être louée auprès du vendeur qu'il soit pharmacien ou colporteur.

En ce qui concerne les boules d'acier dites de NANCY leur formule varie sensiblement au cours du temps.

La formule publiée par François MANDEL à la Pharmacopée de NANCY de 1785 prévoyait la digestion pendant un mois de limaille de fer et de tartre en poudre et d'eau. Cette préparation, séchée à deux reprises, additionnée d'un alcool aromatique obtenu par distillation de feuilles d'absinthe, d'angélique, de calament, de fenouil, de mélisse, d'origan, de romarin, de sauge, de serpolet, de thym et de fleurs de lavande.

Plus tard la Pharmacopée Universelle de 1828 mentionne deux formules écrites par RESAT et ROLL en 1811.
La formule de RESAT ne comprend pas d'espèces vulnéraires mais du benjoin et de la térébenthine.
La formule de ROLL, Pharmacien à MIRECOURT, comprend de l'eau vulnéraire mais aussi du mastic, de l'oliban et de la myrrhe.
En fait ces deux formules concernent les boules de MOLSHEIM.

La Pharmacopée Française dans ses éditions de 1837 et 1866 reprend une formule de boules d'acier vulnéraires nommées boules de Mars, boules de NANCY et qui décrit une décoction d'espèces vulnéraires comprenant 21 plantes.
L'auteur de cette formule est GUIBOURT, Pharmacien d'officine à PARIS de 1816 à 1845 mais aussi professeur à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de PARIS et directeur des magasins de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux.

Dans son recueil publié en 1995 et intitulé Boules d'Acier Vulnéraires et Boules Minérales des Chartreux, Jean MARTIN, Professeur de chimie minérale à la Faculté de Pharmacie de NANCY, décrit en détail les différentes formules qu'il a recensées dans les Pharmacopées successives et souligne que leurs auteurs ne livrent pas toujours avec exactitude la stricte composition et le réel tour de mains à utiliser.

Ainsi Jean MARTIN remarque que François MANDEL, Doyen des Pharmaciens de NANCY, entretient la confusion entre les formules dans le but supposé de protéger ses confrères, voire peut-être de se protéger lui-même puisqu'il fabriquait aussi des boules d'acier vulnéraires.
Le répertoire de Pharmacie Pratique nommé "l'officine de DORVAULT" et connu encore aujourd'hui par les pharmaciens contient encore dans son tome I de l'édition de 1948 la formule et le mode opératoire de la préparation des Boules de NANCY.
DORVAULT était pharmacien, lauréat de l'Ecole de Pharmacie de PARIS, il consacra sa vie aux deux ouvrages qui le rendirent célèbre à savoir : le "CODEX" et "L'OFFICINE" ou "Répertoire Général de Pharmacie Pratique" dont la première édition parut en 1844 alors qu'il n'avait que 29 ans.

Il y est décrit comment l'on doit faire bouillir 150 grammes d'espèces vulnéraires dans un litre d'eau, puis exprimer la décoction et la verser sur mille grammes de limaille de fer, évaporer ensuite à siccité dans une bassine en fonte, pulvériser le résidu puis faire bouillir avec une seconde décoction issue de 150 grammes d'espèces vulnéraires et mille cinq cents grammes d'eau à laquelle on ajoute mille grammes de tartre brut.
Cette préparation est évaporée jusqu'à consistance d'une pâte ferme que l'on abandonne à elle-même pendant un mois.
On réduit alors la pâte en poudre fine que l'on fait bouillir avec une troisième décoction issue de 400 grammes d'espèces vulnéraires dans trois mille grammes d'eau à laquelle on ajoute 2000 grammes de tartre brut pulvérisé.
On fait évaporer le tout jusqu'à ce que la matière devienne sèche et friable. L'on peut alors rouler cette masse en boules de cinquante grammes environ que l'on enduit d'une légère couche d'huile et que l'on fait sécher à l'abri du soleil ou de la chaleur qui les gerceraient.
Après un mois de ce lent séchage on peut envelopper les boules dans du papier et les conserver à l'abri de l'humidité.

Pour abréger le temps de préparation on peut utiliser le mode opératoire de DESFOSSES qui consiste à faire bouillir :

900 grammes de fer rouillé, sec et pulvérisé avec 1500 grammes de tartre rouge pulvérisé dans une marmite en fer contenant 3 litres d'infusé concentré d'esprit vulnéraire.
Lorsque la préparation acquiert la consistance d'électuaire on y ajoute 80 grammes de gomme arabique pulvérisée et 60 grammes de tormentille pulvérisée. La tormentille est une rosacée à propriétés astringentes, elle est riche en tanins, elle est utilisée comme succédané du ratanhia.
Dès que la matière a acquis une fermeté convenable on forme des boules que l'on fait sécher à l'air.
(DESFOSSES auteur de ce mode opératoire est originaire de BESANCON, il a découvert la solanine en 1820).

Les Boules de NANCY peuvent donc être considérées comme du tartrate de potassium et de fer additionné des matières extractives et aromatiques de plantes de la famille des labiées.
Elles constituent un remède populaire contre les contusions et les foulures, les boules étant plongées dans de l'eau jusqu'à ce que celle-ci ait acquis une couleur ambrée, laquelle est ensuite appliquée en compresses.
Une moindre imprégnation de l'eau permet son usage par voie interne, on parle "d'eau de boule". On pouvait aussi traiter diverses affections au nombre desquelles les pâles couleurs ou la chlorose. La Chlorose maladie rare aujourd'hui était fréquente autrefois chez les adolescentes au moment de la puberté. Elle est caractérisée par une anémie hyposidérémique et était traitée par un apport en sels de fer.

Ces boules étaient vendues dans les pharmacies mais si la vente des médicaments était réservée aux pharmaciens par le règlement de NANCY de 1665, il existait néanmoins des exceptions.
Hormis les pharmaciens, certains particuliers détenaient des autorisations appelées "privilèges" qui conduisirent à une multiplicité de formules différentes.
Ces privilèges étaient accordés à des fabrications de qualité. Ainsi en 1812 Jean-Baptiste MILLOT met au point une machine pour diviser le fer blanc et lui assurer une grande qualité évitant ainsi la récupération de la limaille dans les ateliers (limaille souvent souillée par d'autres métaux tel que le cuivre par exemple).
C'est la mise au point de cette machine qui vaudra à Jean-Baptiste MILLOT le titre de pharmacien que lui délivra le jury médical de VERSAILLES alors qu'il était épicier mais détenait une autorisation héritée du grand-père de sa femme.
D'autres dérogations étaient accordées hors de la ville, là où il n'y avait pas de pharmacies.

Les pharmaciens qui devaient respecter la formule établie, le mode opératoire, mais aussi n'utiliser que des matières premières de qualité pouvaient prétendre qu'ils étaient seuls à vendre les véritables Boules de NANCY.
Les falsifications les plus courantes consistaient à faire fondre du soufre avec du fer ou à substituer de la rouille à la limaille de fer.
Certaines formules de particuliers étaient défectueuses. Elles permettaient de vendre à bas prix des boules qui comportaient par exemple du ciment et du mastic.
Les pharmaciens étaient aussi les seuls à être inspectés et des rapports d'inspection dénoncent la mauvaise qualité de certaines boules préparées par les pharmaciens. En fait, il s'agissait d'un commission composée de médecins et de pharmaciens qui veillaient à la qualité des boules comme de tout autre remède.

Elle inspectait une ou deux fois par an les officines, les pharmacies hospitalières, les drogueries et les épiceries pour vérifier l'état des drogues et des médicaments. Elle pouvait s'intéresser aux particuliers fabricants ou vendeurs de remèdes.
Au moment de la Révolution, cette commission est supprimée et plus rien n'est contrôlé.
La Loi de Germinal An XI (avril 1803) rétablit un contrôle annuel effectué par une commission composée des pharmaciens des 6 écoles de pharmacie et de 2 médecins. Cette commission a compétence sur un secteur de 10 lieues à la ronde. Au delà, les contrôles sont assurés par 4 pharmaciens adjoints aux jurys de médecine des départements.
En 1859 les conseils d'hygiène publique et de salubrité remplacent les jurys médicaux et désignent 1 médecin et 2 pharmaciens pour assurer l'Inspection départementale.
A proximité des écoles, les professeurs continuent à faire des contrôles. C'était le cas à NANCY, qui accueillit l'Ecole de Pharmacie de STRASBOURG à partir de 1872. Son directeur, le pharmacien Gustave-Marie BLEICHER, Professeur d'Histoire Naturelle fut assassiné en 1901 par un pharmacien qui avait été inspecté par deux enseignants de l'Ecole de Pharmacie de NANCY et n'avait pas apprécié que ces derniers relèvent la mauvaise qualité des quinquinas qu'il détenait en son officine et les saisissent en vue d'en faire l'analyse.
Le pharmacien concerné avait demandé à être reçu par le directeur de l'Ecole pour se plaindre d'une vengeance dont il ferait l'objet au prétexte qu'il n'était pas ancien élève de l'Ecole.
Gustave-Marie BLEICHER l'ayant éconduit, le pharmacien revint l'après-midi à l'Ecole après avoir acheté revolver et cartouches pour y tuer son directeur et retourner ensuite l'arme vers lui.
Le 8 juin 1903 un monument fut érigé à la mémoire du professeur BLEICHER dans la cour de l'Ecole de Pharmacie, aujourd'hui Palais Académique de la Place Carnot.

En 1908 ces commissions d'inspection sont supprimées. Le Préfet nomme sur proposition du directeur de l'Ecole un pharmacien chargé de l'inspection des pharmacies, drogueries, épiceries, herboristeries, parfumeries, magasins pour coiffeurs et fabriques d'eaux minérales.
Il faudra attendre 1941 pour voir la création de l'Inspection de la Pharmacie par un texte de loi inscrit dans le Code de la Santé Publique qui prévoit, après concours, la nomination des pharmaciens inspecteurs par le Ministre et leur affectation par région.
Dans la 2ème partie du 19ème siècle l'Inspection remarquait déjà le désintérêt des pharmaciens pour ces préparations que les grossistes-droguistes proposent alors dans leurs catalogues.

Les moines chartreux bénéficiaient aussi d'une dérogation les autorisant à cette fabrication. Eux non plus n'étaient pas inspectés.
Ainsi les deux Pharmacies de MOLSHEIM étaient inspectées entre 1765 et 1777 alors que les moines Chartreux ne l'étaient pas.
En 1762 les Apothicaires de BORDEAUX écrivent : "*il y a une douzaine de boutiques de pharmacie dans les couvents des moines, qui font presque tout, méprisant toutes les déffances qui leur sont faites à ce sujet, tant par l'Eglise que par le Roy et ses parlements …, il ne reste donc plus aux maîtres apothicaires pour récompenser leurs veilles et leurs travaux que le privilège de payer les impôts et les charges de villes, et mourir de faim.*"

Lorsqu'il s'agit des colporteurs c'est la police qui opère les contrôles. Elle peut aller perquisitionner chez les fabriquants qui les approvisionnent. Ensuite le procureur nomme un expert chargé d'analyser les boules saisies (l'expert peut être un pharmacien) puis le fabricant peut être poursuivi devant le Tribunal sans que les colporteurs soient eux-mêmes inquiétés.
En effet les boules d'acier étaient comprises dans la liste des marchandises vendues par les colporteurs encore appelés "chamagnons" car nombre d'entre eux étaient originaires de la ville natale de Claude GELLEE.

Parmi les plus renommés on peut citer :

- Jean COLLIN désigné en 1808 "marchand d'imprimerie et de boules d'acier" ; il se déplace à LYON, PARIS ou LILLE.
- Jean GAULARD qui vend en 1824 de l'eau de Cologne et des boules d'acier.

Le plus âgé des colporteurs Jean GAULARD a 83 ans ; il a exercé plusieurs professions : marchand ferrailleur ambulant, marchand droguiste, marchand d'imprimerie et de boules d'acier. A 81 ans il colporte à destination de PARIS avec sa petite fille Appoline.

Certains colportent jusqu'à la fin de leurs jours souvent par nécessité financière qui tient plus de la pauvreté.

Les colporteurs ne détenaient sans doute pas tous d'autorisation. Il s'agissait d'habitants qui n'ayant pas de terre à cultiver partaient avec leur famille dans toute la France, tenant dans leurs "balles" des notices, des prospectus, des images, des chansons, des chapelets, des compte rendus d'assises etc. … Ils reviennent dans leur village au moment des moissons pour s'employer et repartir à l'automne.

Ils s'approvisionnent en boules d'acier à NANCY et LUNEVILLE.

Le Professeur Jean MARTIN a analysé les échantillons saisis par l'Inspection de la Pharmacie de l'époque, il en conclut que :

- l'une des boules contenait 15 % de limaille de fer non combiné,
- l'autre contenait 20 % de cuivre et de sable.

Or elles ne devaient pas contenir de fer fondu par le soufre, pas de cuivre ce qui signe la provenance du fer d'un atelier où l'on travaille d'autres métaux.

Après la mort de STANISLAS, LOUIS XV en 1772 donne 3 mois à tous les détenteurs de brevet pour présenter leurs produits à la Commission Royale de médecine qui leur délivrera un nouveau brevet valable 3 ans.

En 1777, par Déclaration Royale les pharmaciens se voyaient attribuer le monopole de la vente des médicaments en même temps que leur étaient imposés les deux grands principes de l'exercice personnel et de l'indivisibilité de la propriété de l'officine encore valables aujourd'hui.

Toutes les maîtrises sont ensuite abolies en 1791 et tous les remèdes secrets ou non sont vendus sans aucun contrôle, ce qui engendra des excès considérables.

C'est ensuite Bonaparte, 1er consul, qui par la Loi du 21 Germinal An XI (11 avril 1803) réserva la fabrication et la vente des Boules d'Acier aux pharmaciens en même temps qu'il confia à l'Etat la charge et la responsabilité de créer un enseignement de la pharmacie.
Cette loi qui interdisait les remèdes secrets ou non conformes à la Pharmacopée figeait toute innovation et freina par conséquent le développement des médicaments nouveaux. Par contre, en rétablissant le monopole pharmaceutique après la révolution elle répondait aux revendications contenues dans les cahiers de doléances des pharmaciens. L'Etat garantissait ainsi la sécurité de la Santé Publique.
Les autres fabricants étaient poursuivis pour exercice illégal de la pharmacie. Ils devaient payer une amende, les produits étaient saisis, détruits, jetés à la rivière et les enseignes étaient enlevées.
Ceci était très théorique car en réalité la vente illégale se poursuivait. Il faudra attendre 1926 pour obtenir une véritable réglementation interdisant la vente de remèdes secrets qui jusque là étaient fabriqués et vendus même par les pharmaciens.

Dans son bulletin N° 113 (1944) la Société d'Histoire de la Pharmacie publie le travail effectué par Monsieur TETAU sur les Apothicaires de NANCY au 18ème siècle et notamment les pages se rapportant aux boules d'acier préparées à NANCY.

On peut y lire le texte d'un prospectus de GOEURY imprimé en 1764 :

> *"Par brevet du Roy, accordé le 24 mars 1764, sur l'approbation de Monsieur BAGARD, chevalier de l'Ordre de Saint Michel, conseiller de sa majesté et Président du Collège Royal de Médecine et par permission de Monsieur le Lieutenant Général de Police et Monsieur le Magistrat de NANCY, Claude Charles GOEURY, Concierge de l'Hôtel de Ville de NANCY fait, vend et distribue la véritable boule vulnéraire dite de mars dont les propriétés sont ci-après détaillées.*
> *Les vertus de cette boule vulnéraire sont si connues qu'il serait inutile de s'étendre sur les effets qu'elle produit, il suffit simplement d'enseigner la manière de s'en servir et d'en détailler quelques unes de ses propriétés.*
> *Elle est très nécessaire dans les familles pour les guérisons qu'elle y opère, soit blessures, coupures, meurtrissures, hémorragies, migraines, coliques, fluxions, dislocations, pleurésies, sciatiques, rhumatismes, dureté de rate, mal de mère ou vapeurs, pertes de sang, pâles couleurs.*
> *Ladite eau de boule a aussi la vertu de tirer les épines de quelques parties du corps qu'elles soient.*

<u>Manière de faire l'eau de ladite boule</u> :
Il faut prendre de l'eau de fontaine, la faire tiédir sur une assiette de terre dans laquelle on roulera la boule jusqu'à ce qu'elle soit noire, y ajouter moitié d'eau de vie pour les embrocations ; un tiers seulement lorsqu'on veut en boire.

<u>Manière de se servir de l'eau de boule</u> :
Il faut en bassiner la plaie sans laisser sécher la compresse, en l'humectant de temps en temps de sorte qu'elle soit toujours tiède et se coucher du côté opposé au mal, laisser la compresse 48 heures sans la laver. Il ne faut pas s'étonner si la plaie verse du sang, c'est un effet naturel de la boule, de la nettoyer pour empêcher la suppuration ce qui accélère la guérison.

Pour les contusions, les meurtrissures etc. … il en faut user de même en étuvant bien l'endroit douloureux.
Pour les gelures il faut faire telle quantité d'eau de boule que la partie gelée puisse y tremper environ ½ heure pendant une semaine et observer qu'elle soit toujours tiède.

Pour les maladies intérieures comme la fièvre, perte de sang etc. … il faut en boire soit dans du vin rouge ou blanc, bouillon, thé ou vulnéraire suivant le goût du malade, y ajouter si vous voulez un peu de sucre ou faites comme ci-dessus avec deux tiers d'eau et un tiers d'eau de vie, pour la migraine il en faut tirer par le nez 5 ou 6 gouttes, pour les maux de dents ou d'oreilles il faut tremper légèrement du coton dans de l'eau de boule, en mettre dans l'oreille ou sur la dent, tenir la partie malade chaudement

Pour les pâles couleurs il en faut boire 7 ou 8 jours matin et soir un verre dans une bouteille de vin blanc et ne point manger de crudités.

Ladite boule est également bonne pour les bestiaux de toutes espèces, l'on s'en sert de même que pour le corps humain c'est à dire que l'on en fait des embrocations ; l'eau doit être un peu plus forte pour les blessures, contusions etc. … et pour les maladies internes en faire avaler.

Cette précieuse boule se fait de toutes les grosseurs et se vend à juste prix.

J'ai examiné par ordre de Monsieur le Chancelier les boules très artistiquement composées par Claude Charles GOUERY, Concierge de l'Hôtel de Ville de NANCY, je les ai trouvées bonnes et bien conditionnées".

Signé BAGARD

Ledit GOUERY embaume aussi les quadrupèdes et les oiseaux de toutes espèces.
Vu le brevet du 4 présent mois
Permis d'imprimer à NANCY le 28 mars 1764 DURIVAL
(DURIVAL était Lieutenant Général de Police de NANCY)

Ce prospectus est accompagné de la permission de composer les boules d'acier vulnéraire accordée à Claude Charles GOEURY :

"Aujourd'hui 24 mars 1764, le roi étant à LUNEVILLE, sur la représentation qui lui a été faite par Claude Charles GOUERY, Concierge de l'Hôtel de Ville de NANCY, qui ayant acquis le secret de la composition de la boule vulnéraire appelée vulgairement boule d'acier et désirant en faire une fabrique pour la distribuer au public, il a été très humblement fait supplier sa majesté de lui accorder la permission, à quoi inclinant

favorablement, après avoir fait examiner sa composition par le sieur BAGARD, Président du Collège Royal de Médecine de NANCY, et vu son approbation, sa majesté a permis et permet par les présentes audit Claude Charles GOUERY de composer les boules vulnéraires dites de mars et de les vendre et distribuer au public tant dans la ville de NANCY que dans tous ses états, à l'effet de quoi mande sa majesté aux officiers municipaux de NANCY et à tous les autres de ses états qu'il appartiendra de faire et laisser ledit Claude Charles GOUERY jouir et user de ladite permission pleinement et paisiblement sans lui mettre ni permettre qu'il lui soit mis ou donné aucun trouble ni empêchement contraire telle étant la volonté de sa majesté."

Les pharmaciens déposèrent plainte contre GOUERY, mais la loi réservant la vente aux pharmaciens n'était toujours pas appliquée.

La Faculté de Pharmacie possède un prospectus imprimé vers 1900 pour la Pharmacie EMEL, 29 Place de la Carrière à NANCY, intitulée "Boules d'Acier de NANCY et de MOLSHEIM de Monsieur VESQUE, Pharmacien de 2ème classe et prédécesseur de Monsieur EMEL, Pharmacien de 1ère classe.

Il est ainsi libellé :

"L'usage si ancien de la BOULE D'ACIER, l'efficacité et la promptitude des secours qu'elle apporte dans un grand nombre de maladies, sont des garants certains de l'excellence de ce remède.
La manière de confectionner ce spécifique appartient au domaine de la pharmacie.
La Ville de NANCY, en Lorraine, jouit à juste titre de la renommée des Boules que l'on y prépare. Possesseur de cette fabrication, aidé d'une expérience acquise par mes prédécesseurs et la mienne propre, par plus de 2 siècles de pratique, je puis aujourd'hui livrer des Boules dont la supériorité est reconnue généralement. Quoique ma recette me soit particulière, je puis dire qu'elles sont composées de fer et de substances gommeuses et balsamiques, ce qui fait un médicament tonique, apéritif et nullement corrosif".

Cette recette particulière est en fait sûrement celle de la Grande Chartreuse dont la notice reprend quasi mot pour mot tous les paragraphes qui suivront et qui concernent les indications et le mode d'emploi.

EMEL utilise d'ailleurs les termes "substances gommeuses et balsamiques" et non ceux "d'espèces vulnéraires" qui caractérisent les Boules d'Acier de NANCY.

Le nota qui termine ce prospectus mérite attention car il rappelle bien que le fer des dites boules doit être combiné et non pas libre : "*Il n'est pas hors de propos de relever une idée fausse de quelques personnes qui croient que cette boule étant dite d'acier, doit avoir pour qualité essentielle de présenter des points brillants quand on l'entame avec un instrument tranchant. C'est une erreur dans laquelle les sophistiqueurs et les charlatans ont intérêt de nourrir ceux qui ont la bonne foi de leur accorder leur confiance ou qui préfèrent le prix modique à la qualité. C'est au contraire, un signe certain de la mauvaise préparation de ces boules, puisque le fer ou l'acier doit y être tellement divisé et dissous, qu'on ne puisse plus le reconnaître."*

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens détient deux boules d'acier issues de la collection BOUVET. Elles ont été fournies par Pierre GODFRIN, Pharmacien à NANCY et fabriquées par THIRIET droguerie rue des Ponts à NANCY.

Elles ont 30 à 35 mm de hauteur. Elles sont fixées par leur ruban dans une boite en carton à face de verre et accompagnées d'une carte :

"Mon cher confrère,

Je vous ai déniché 2 boules fabrication 1939. La maison THIRIET en fabriquait jusque là d'une façon régulière quoique la cadence des ventes n'ait été que lente. Il lui restait encore ces 2 boules dans des moules.

Amicalement".

Pierre GODFRIN était pharmacien à NANCY 13 rue Gambetta, diplômé en 1920, il dirige avec son frère Louis, diplômé en 1911, tout un ensemble composé non seulement de son officine mais aussi de l'officine du Point Central avec entre autres activités un laboratoire galénique et un laboratoire d'analyses.

Ils transformèrent ces 2 pharmacies en faisant appel aux artistes et architectes en vogue à l'époque. Aujourd'hui encore on peut admirer les très belles céramiques du Parisien René EBEL, ou les bronzes de CAYETTE.

Quant à Maurice BOUVET, généreux donateur aux Collections d'Histoire de la Pharmacie, hébergées dans les locaux du Conseil National de l'Ordre, il était pharmacien auteur de "l'Histoire de la Pharmacie en France" parue en 1937 et qualifiée à l'époque par le Professeur Albert GORIS de "monument grandiose à la gloire de la pharmacie française".

Cet ouvrage fut épuisé dès sa parution, il fallut longuement attendre une deuxième édition en 1978.

Le XXe siècle va voir l'extinction des Boules d'Acier au profit d'autres préparations ferrugineuses en particulier les vins tel : le vin toni-réparateur du pharmacien THOUVENIN, Place St Jean à NANCY, qui indique dans la publicité parue en 1904 : "ne constipe pas comme les autres préparations ferrugineuses, il rend la force et la santé aux malades les plus affaiblis".

Dès 1884 le codex mentionnait un sirop préparé avec 0,50 grammes de fer par cuillère à soupe, un vin ferrugineux contenant 0,10 grammes de fer pour 20 g de vin et un sirop de quinquina ferrugineux avec 0,20 grammes de citrate de fer par cuillère à soupe.

La Cooper pharmaceutique arrêtait la fabrication des Boules d'Acier en 1948. Ce fut la fin d'une forme galénique qui est considérée comme une curiosité mais qui n'est pas dénuée d'intérêt puisqu'elle nous permet de découvrir quelques aspects de la Pharmacie en Lorraine ainsi que l'exigence et la qualité du chemin parcouru par nos chimistes et nos galénistes durant les trois siècles écoulés.

BIBLIOGRAPHIE

- Jean MARTIN 1995 "les Boules d'Acier Vulnéraires et les Boules Minérales des Chartreux".

- Traité de Pharmacie Théorique et Pratique de E. SOUBIRANT - édition 1863.

- Philippe PICOCHE "Le monde des Chamagnons et des Colporteurs" - 1992.

- Bulletin de la Société du Vieux Papier N° 245 juillet - 1972 (collection BOUVET).

- Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de MOLSHEIM – 1989 (collection BOUVET).

- Société d'Histoire de la Pharmacie (Bulletin N° 113) – 1943.

- Remèdes populaires en Dauphiné – 1942 – Madame RIVIERE-SESTIER.

- Pays lorrain – janvier, mars 1993 (collection BOUVET).

- Thèse Florence LECLERC 2001 "la Pharmacie à NANCY au début du XXe siècle à travers le témoignage des pharmacies Art Nouveau".

- Thèse Marie-Hélène PERARNEAU – 1984 – "L'étudiant en pharmacie aux XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles.

- "Histoire de la Pharmacie" Patrice BOUSSEL, Henri BONNEMAIN 1978.

REMERCIEMENTS

Dominique KASSEL,
Conservateur des Collections d'Histoire de la Pharmacie
Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens- PARIS.

Magdeleine JOLY,
Conservateur du Musée de l'Histoire du Fer
NANCY / JARVILLE-la-MALGRANGE .